

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
24 novembre 2022
n° 40 / 7973^e
pages 2033 à 2096

CHRONIQUE / Propriété intellectuelle

L'humanisme de la propriété intellectuelle
au défi des objets produits par intelligence artificielle

> Frédéric Pollaud-Dulian

2051

ÉDITORIAL

2033 Quand le juge russe donne dans le surréalisme, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

2043 Arrêt des soins (directives anticipées) : constitutionnalité du régime

POINTS DE VUE

2047 L'usage du veto sur fond de guerre en Ukraine : l'Assemblée générale au secours du Conseil de sécurité ?, *Catherine Maia et André-Marie Gbénou*

2049 Le dépôt irrégulier doit-il disparaître ?, *Guillaume Drouot*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

2056 **Chronique** : La modification de la mention du sexe à l'état civil pour les mineurs, *Amélie Gogos-Gintrand*

2063 **Panorama** : Droit patrimonial de la famille, interne et international, *Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier*

2076 **Notes** : L'apposition de sa marque sur un produit suffit à rendre le distributeur responsable du défaut de sécurité, *note sous CJUE 7 juill. 2022, Jean-Sébastien Borghetti*

2081 Habilitation familiale en représentation : les actes interdits, *note sous Civ. 1^{re}, avis, 20 oct. 2022, Jean-Jacques Lemouland et Gilles Raoul-Cormeil*

2086 Les statuts priment, *note sous Com. 12 oct. 2022, Jean-Baptiste Barbiéri*

2091 L'inapplicabilité de la prescription biennale du code de la consommation à l'égard du non-professionnel, *note sous Civ. 3^e, 28 sept. 2022, Jean-Denis Pellier*

ENTRETIEN

2096 Maxime Barba – La légalité de la réforme de la procédure civile de 2019 sous l'œil du Conseil d'État

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322240



9 782993 222409

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %,
Protot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

2033
Quand le juge russe
donne dans le surréalisme



ACTUALITÉS

2036 DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Concurrence (européenne) : production
de « preuves pertinentes », *CJUE* 10 nov. 2022

Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (cessation du contrat) :
faute grave découverte ultérieurement,
Com. 16 nov. 2022

Agent commercial (cessation du contrat) :
faute grave imputable au mandant,
Com. 16 nov. 2022

2037 DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Autorité parentale (intérêt de l'enfant) :
droit de visite simple sans hébergement,
Civ. 1^{er}, 16 nov. 2022

Succession (donation) : calcul du rapport
sur l'émolument net, *Civ.* 1^{er}, 16 nov. 2022

Ordonnance de protection (nullité) : défaut
d'annexion des pièces, *Civ.* 1^{er}, 16 nov. 2022

2038 DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (décès du preneur) : continuation
au profit du conjoint, *Civ.* 3^e, 16 nov. 2022

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (garantie décennale) :
action de l'usufruitier, *Civ.* 3^e, 16 nov. 2022

Monument historique (infraction) : périmètre
de protection, *Civ.* 3^e, 16 nov. 2022

2040 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Conflit de lois (Convention de Rome) :
principes Unidroit, *Com.* 16 nov. 2022

2040 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Délit commis à l'étranger (action civile) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 18 nov. 2022

Procédure pénale

Vidéosurveillance (vie privée) : validité
du moyen de preuve, *Crim.* 15 nov. 2022

Perquisition (vie privée) : validité
de l'autorisation judiciaire, *Crim.* 15 nov. 2022

Détention provisoire (conditions indignes) :
droit d'accès au juge, *Crim.* 16 nov. 2022

Exécution des peines (recours) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 18 nov. 2022

2043 DROIT PUBLIC

Santé publique

Arrêt des soins (directives anticipées) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 10 nov. 2022

2044 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Inaptitude du salarié (licenciement) :
consultation des délégués du personnel,
Soc. 16 nov. 2022

2044 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (divorce) :
reconnaissance d'un accord entre les époux,
CJUE 15 nov. 2022

Appel civil (comparution) : office
de la cour d'appel, *Civ.* 2^e, 17 nov. 2022

Appel civil (communication électronique) :
application de l'arrêt du 20 mai 2020,
Civ. 2^e, 17 nov. 2022

Appel civil (indivisibilité) :
conséquences du défaut de caractérisation,
Civ. 2^e, 17 nov. 2022

Voie d'exécution

Vente sur adjudication (licitation) :
pas de titre d'expulsion, *Civ.* 2^e, 17 nov. 2022



POINTS DE VUE

2047

L'usage du veto sur fond de guerre en Ukraine : l'Assemblée générale au secours du Conseil de sécurité ?
par Catherine Maia et André-Marie Gbénou

2049

Le dépôt irrégulier doit-il disparaître ?
par Guillaume Drouot



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2051

L'humanisme de la propriété intellectuelle au défi des objets produits par intelligence artificielle
par Frédéric Pollaud-Dulian

2056

La modification de la mention du sexe à l'état civil pour les mineurs
par Amélie Gogos-Gintrand

PANORAMA

2063

Droit patrimonial de la famille, interne et international
septembre 2021 – septembre 2022
par Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier

NOTES

2076

L'apposition de sa marque sur un produit suffit à rendre le distributeur responsable du défaut de sécurité,
note sous CJUE 7 juill. 2022
par Jean-Sébastien Borghetti

2081

Habilitation familiale en représentation : les actes interdits, note sous Civ. 1^{re}, avis, 20 oct. 2022
par Jean-Jacques Lemouland et Gilles Raoul-Corneil

2086

Les statuts priment,
note sous Com. 12 oct. 2022
par Jean-Baptiste Barbière

2091

L'inapplicabilité de la prescription biennale du code de la consommation à l'égard du non-professionnel,
note sous Civ. 3^e, 28 sept. 2022
par Jean-Denis Pellier



ENTRETIEN

2096

Maxime Barba – La légalité de la réforme de la procédure civile de 2019 sous l'œil du Conseil d'État

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr